

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 22 mars 1972

La séance est ouverte à 2 heures.

## AFFAIRES COURANTES

### LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

#### PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES EN GÉNÉRAL

[Français]

**M. Fernand-E. Leblanc (Laurier):** Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le 1<sup>er</sup> rapport du comité permanent des prévisions budgétaires en général.

#### LES COMPTES PUBLICS

[Traduction]

M. A. D. Hales (Wellington) présente le 1<sup>er</sup> rapport du comité permanent des comptes publics.

[Note de l'éditeur: Le texte des rapports précités figure aux Procès-verbaux de ce jour.]

\* \* \*

## RÈGLEMENTS ET AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

### NOMINATION DE DÉPUTÉS AU COMITÉ MIXTE

**M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 60 du Règlement, je propose, appuyé par l'honorable représentant de Vancouver-Quadra (M. Deachman):

Que les députés dont les noms suivent représentent la Chambre des communes au sein du comité permanent mixte des règlements et autres textes réglementaires: MM. Allmand, Béchar, Blair, Brewin, Fairweather, Forest, Gibson, Laprise, Marceau, McCleave, Penner et Schumacher; et

Qu'un message soit transmis au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

(La motion est adoptée.)

\* \* \*

## LA JEUNESSE

### LE PROGRAMME D'EMPLOIS D'ÉTÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. David MacDonald (Egmont):** Monsieur l'Orateur, comme selon certains indices récents, le nombre de jeunes qui feront partie de la main-d'œuvre cet été augmentera de plus de 100,000 pour atteindre 1,300,000 et que le programme estival du gouvernement à l'intention des jeunes ne fournira des emplois qu'à un petit nombre d'entre eux,

je propose, appuyé par le député de Central Nova (M. MacKay):

Que le secrétaire d'État consulte immédiatement le commerce et l'industrie afin de mettre au point une politique concertée en vue de faire face à la crise imminente de chômage parmi les jeunes.

**M. l'Orateur:** La Chambre a entendu la motion que le député d'Egmont a présentée en vertu de l'article 43 du Règlement. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**D'autres voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Comme il n'y a pas d'unanimité, la motion ne peut pas être mise aux voix.

\* \* \*

• (1410)

## LA CONSOMMATION

### L'ANNÉE DE FABRICATION DES VOITURES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Elmer M. MacKay (Central Nova):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais avoir recours aux dispositions de l'article 43 du Règlement pour aborder une question urgente. Il s'agit de l'habitude qu'ont bien des fabricants d'automobiles étrangères de changer la date des modèles de fin d'année et de les vendre comme neufs. Étant donné que les consommateurs canadiens se font duper, et que la loi existante semble sanctionner ce genre de chose, je propose, avec l'appui du député de Cape Breton-East Richmond (M. MacInnis) que:

Le ministre de la Consommation et des Corporations prenne immédiatement des mesures, de concert avec le ministre des Transports, en vue d'interdire que l'on change l'année des automobiles.

**M. l'Orateur:** Cette motion est présentée aux termes de l'article 43 du Règlement. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Il n'y a pas consentement unanime. La motion du député ne peut donc être mise en délibération pour le moment.

A l'appel de l'ordre du jour: dépôt de bills.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je crois comprendre qu'après avoir discuté de la chose, on a décidé qu'il conviendrait de réserver aujourd'hui les motions tendant à la présentation d'un certain nombre de bills d'initiative parlementaire et d'en remettre l'étude à demain, peut-être, ou à vendredi. Êtes-vous d'accord?

**Des voix:** D'accord.